

Les tracteurs font des ravages



Pour l'APP2R, le trop grand nombre de pêcheurs à pied sur l'estran met la ressource en danger.

L'Association pour une pêche à pied respectueuse de la ressource (APP2R), que préside Philippe Vigoureux, se félicite des résultats de son action en faveur d'une restriction du nombre de tracteurs sur l'estran lors des grandes marées. "Notre travail a conduit à l'arrêt de 5 mars dernier grâce auquel le nombre des dérogations accordées a baissé de 20 %". Cet arrêté fait suite à un premier arrêté de 2004 concernant quelques communes de la côte ouest de la Manche.

Des engins de pêche "ravageurs"

Pour l'APP2R, la voie est maintenant ouverte à l'élimination progressive des tracteurs sur l'estran. Une évolution souhaitée en raison des dérives observées consistant à transporter un grand nombre de pêcheurs à pied dans la remorque d'un tracteur. "Il est important que le nombre de pêcheurs à pied présents ensemble sur l'estran

diminue afin de préserver la ressource. Dans le secteur d'Agon-Coutainville, on en dénombre ainsi de 50 000 à 60 000 chaque année, ce qui est énorme. Conséquence : dans cette zone, pas moins de 90 tonnes de praires sont pêchées chaque année!".

Pour cette même raison, l'APP2R milite pour l'élimination des engins de pêche "ravageurs", comme le râteau et la fourche à cailloux qui sert à fouir le sable. "A cause de l'utilisation de ces engins par des pêcheurs trop nombreux, des dégâts considérables sont constatés sur le biotope. Ainsi, le lançon et la crevette grise ont disparu du secteur de la pointe d'Agon-Coutainville, tandis que la population de palourdes baisse dangereusement." Mais préserver la ressource est important également pour le tourisme, rappelle l'APP2R, un domaine sur lequel la pêche à pied a un effet positif, comme l'a montré une enquête menée dans les communes littorales du canton de Saint-Malo-de-la-Lande.

Les amateurs sont plus raisonnables



Les pêcheurs amateurs vont augmenter les tailles de leurs captures.

Signataires en 2011 de la “charte pour une pêche en mer de loisir éco-responsable”, les amateurs réunis dans la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) que préside Jean Kieffer, se sont engagés à augmenter la taille minimale des captures pour certaines espèces. But de l’opération : préserver la ressource. Précisées dans un arrêté du ministère délégué chargé de la mer paru fin octobre, ces tailles passent, par exemple, pour le bar de 36 à 42 cm, pour le maigre de 30 à 45 cm et pour la dorade de 0 à 23 cm.

Pas d’effet positif

S’il se félicite de cette avancée, Jean Kieffer n’en regrette pas moins que ces dispositions “ne s’appliquent pour l’instant qu’à la pêche de loisir”. “Dans ces conditions, et compte tenu de l’impact infime de la pêche de loisir - moins de 2 % du prélèvement global - il

est vain d’espérer un effet positif et significatif sur les stocks existants”, ajoute-t-il. Dans la foulée, le président de la FNPPSF exprime les mêmes critiques à propos du repos biologique des espèces et de la limitation des pêches intensives sur les frayères “pour lesquels aucune véritable mesure n’a été mise en place”. Chez les pêcheurs professionnels, ces remarques sont moyennement appréciées : les pêcheurs de loisir, observent-ils, ne sont pas soumis à autant de contraintes réglementaires qu’eux. Ils doutent aussi de l’efficacité des mesures d’augmentation des tailles minimales tant que beaucoup de pêcheurs plaisanciers continueront à ignorer la réglementation de la pêche en mer. Mais Jean Kieffer assure, lui, que les amateurs ne feront plus de concessions avant que les professionnels n’adoptent des tailles de captures plus élevées. A quoi le Comité national des pêches répond en menaçant de ressortir l’idée d’un permis de pêche pour les amateurs...